

Brevet de Technicien Supérieur**COMMERCE INTERNATIONAL
à référentiel commun européen**

E6 - Gestion des opérations d'import-export

U61 – Montage des opérations import-export

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome, et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 novembre 1999)

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

Il est demandé au candidat de se situer dans le contexte des données présentées et d'exposer des solutions avec concision et rigueur en prenant soin de justifier sa démarche.

Avertissement : si le texte du sujet, celui de ses questions ou le contenu des annexes vous semblent nécessiter de formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de les expliciter sur votre copie.

N. B. : hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc.

BTS Commerce International à Référentiel Commun Européen		Session 2015
U61 - Montage des opérations d'import-export	Code : CIE6OIE	Page 1 sur 13

CAS PIERRE FABRE DERMO-COSMÉTIQUE

Pierre Fabre dermo-cosmétique est l'une des filiales des laboratoires Pierre Fabre. Le groupe pharmaceutique français a été fondé en 1961 par M. Pierre Fabre dans la ville de Castres.

Le groupe est spécialisé dans la mise au point et la production de produits pharmaceutiques. Le laboratoire s'articule autour de trois pôles :

- Pharmacie
- Dermo-cosmétique
- Santé familiale

Il emploie plus de 10 000 personnes dans le monde dont un tiers dans la seule région Midi Pyrénées, berceau historique de l'entreprise.

Le groupe possède une quarantaine de filiales à travers le monde. En 2014, les laboratoires Pierre Fabre affichaient un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros dont 65 % réalisés à l'international.

Le pôle dermo-cosmétique emploie plus de 4 000 personnes. C'est le deuxième laboratoire européen dans son secteur d'activité. Cette division représente près de la moitié du chiffre d'affaires annuel du groupe. Elle développe des produits dermatologiques prescrits par les médecins ainsi que des soins de beauté courants. Avène, Ducray, Klorane et Galénic sont quelques-unes des marques qu'elle commercialise. Ce pôle consacre une partie de son budget à la recherche dermo-cosmétique selon cinq axes : le photo-vieillessement, la photo-protection, la sécheresse cutanée, la santé du cheveu et l'amincissement.

Les principaux clients en France de la branche dermo-cosmétique sont les pharmacies et les parapharmacies. Ses clients à l'international sont des distributeurs répartis sur plus de 130 pays.

C'est à Muret, en proche banlieue toulousaine, que sont localisés les principaux services administratifs et logistiques de l'entreprise. Le service « Administration Internationale » gère les aspects documentaires des opérations internationales. Le « Centre de Distribution Internationale » réceptionne les marchandises en provenance des différents sites de production en Europe et en France et organise les expéditions vers les clients.

Très expérimentée à l'international, l'entreprise est dans une démarche permanente de développement de sa clientèle et de réduction de ses coûts et risques.

PARTIE 1 : MONTAGE DES OPÉRATIONS IMPORT

Pierre Fabre dermo-cosmétique (PFDC) souhaite rationaliser ses achats afin de diminuer ce poste de coût, ce qui implique la mise en concurrence de certains de ses fournisseurs actuels. L'entreprise souhaite également revoir l'évaluation et la couverture de ses risques.

• Sélection d'un fournisseur

(Annexes 1 à 4)

Pierre Fabre dermo-cosmétique souhaite étudier l'opportunité d'un changement de fournisseur pour une des matières premières destinée à fabriquer des produits de dermo-cosmétique : le pentafluorure d'antimoine (Antimony Pentafluoride) utilisé pour la fabrication de produits de beauté.

Son fournisseur habituel est American Research Chemicals, Inc. (ARC Inc.), situé aux États-Unis à Catoosa (Oklahoma). **Pierre Fabre dermo-cosmétique** a une bonne maîtrise de ses prévisions de ventes, les commandes qui sont adressées à ARC Inc sont régulières tant en quantité qu'en périodicité. Elles sont déclenchées suffisamment tôt pour permettre au fournisseur de préparer les expéditions et de respecter les délais de livraison.

Pierre Fabre dermo-cosmétique vous communique des données commerciales et financières relatives à sa dernière commande. Le dédouanement est toujours effectué dans ses locaux de Muret.

Pierre Fabre dermo-cosmétique a constaté des retards de livraison fréquents avec ARC Inc. et ce dernier lui a récemment fait part d'une prochaine revalorisation de ses tarifs. Un changement de fournisseur est désormais envisagé.

Pierre Fabre dermo-cosmétique a mené une recherche de nouveaux fournisseurs. Un fournisseur potentiel américain, US Optimal, a été identifié. Les caractéristiques de son offre vous sont communiquées.

1.1 Appréciez l'opportunité pour Pierre Fabre dermo-cosmétique de changer de fournisseur, en évaluant le coût de revient global et au kg pour chaque hypothèse d'approvisionnement (sur la base d' 1 EUR = 1,3225 USD).

1.2 Proposez un choix argumenté en tenant compte également des aspects non financiers des offres-fournisseurs.

• Montage de l'importation

(Annexes 1, 5 et 6)

Pierre Fabre dermo-cosmétique choisit de référencer le nouveau fournisseur US Optimal à partir du 1^{er} janvier 2015.

Par conséquent, en 2014, **Pierre Fabre dermo-cosmétique** continue de travailler avec son fournisseur habituel ARC Inc. L'offre n° 25435 est acceptée et la commande est passée le 18 septembre 2014. La marchandise, disponible, est expédiée et facturée le jour même.

Pierre Fabre dermo-cosmétique a mis en place un système de compensation interne entre achats et ventes en devises. Néanmoins, dans le cadre de sa stratégie de couverture du risque de change, l'entreprise peut décider de recourir à la technique de la couverture à terme. Elle consulte sa banque pour cette opération.

1.3 Expliquez dans quelle mesure la compensation et la couverture à terme sont complémentaires.

1.4 Appréciez, calculs à l'appui, l'intérêt pour l'entreprise de la couverture à terme pour cette opération.

Le pentafluorure d'antimoine est un produit considéré comme dangereux et toxique en cas de contact avec d'autres fluides. La manipulation des fûts réclame beaucoup de vigilance. Dans le cadre de sa politique de couverture des risques liés au transport, **Pierre Fabre dermo-cosmétique** accepte de payer une prime d'assurance transport tous risques sur la base d'un CIF/CIP majoré de 10 %. De plus, le groupe se montre particulièrement vigilant sur la qualité de l'emballage et exige de la part du fournisseur qu'il respecte un cahier des charges strict, garantissant la qualité de l'emballage et protégeant la marchandise contre les chocs, l'humidité et les risques de fuite.

1.5 Dans l'hypothèse de dommages survenus pendant le transport par mer et constatés à l'arrivée, indiquez dans quelle mesure la responsabilité du fournisseur ARC peut être mise en jeu.

1.6 À titre prévisionnel, évaluez le montant de l'indemnisation qui serait versée par l'assureur en cas d'avarie rendant inutilisable l'ensemble de la marchandise importée. Concluez sur l'intérêt de souscrire une assurance sur la base du CIF majoré de 10 %.

Le service « Administration Internationale » de **Pierre Fabre dermo-cosmétique** gère mensuellement plusieurs dizaines d'opérations d'importation et d'exportation. L'ensemble des flux de marchandises est acheminé sous douane jusqu'à Muret et stocké dans un entrepôt, propriété de l'entreprise. A leur sortie, les produits seront commercialisés sur les différents marchés étrangers et français.

1.7 Proposez, en les justifiant, les régimes douaniers successifs qui conviendraient le mieux à ces opérations.

1.8 Conseillez à l'entreprise une procédure de dédouanement appropriée à sa situation et précisez l'intérêt du statut d'OEA dans ce cas.

PARTIE 2 : MONTAGE DES OPÉRATIONS EXPORT

Pierre Fabre dermo-cosmétique cherche à se développer en Inde avec l'une de ses gammes de produits phares : « AVENE Peaux Intolérantes ». Elle a créé des pochettes « découverte » contenant un assortiment de produits. Elle a négocié en décembre 2014 un contrat de distribution avec Beauty Mumbai qui va diffuser cette gamme dans ses magasins.

• *Préparation des opérations logistiques*

(Annexe 7)

Beauty Mumbai souhaite disposer rapidement d'un stock de produits. Le contrat prévoit des approvisionnements mensuels de 900 pochettes sur la base d'un prix unitaire CIP Mumbai de 35 USD. Cette commande est d'une importance stratégique pour **Pierre Fabre dermo-cosmétique** puisqu'elle conditionne la réussite du courant d'affaires avec ce partenaire. L'entreprise Pierre Fabre promet à son distributeur que la marchandise sera mise à sa disposition à l'aéroport de Mumbai dans un délai de quatre jours à compter de sa commande. Afin d'optimiser ses coûts de transport, **Pierre Fabre dermo-cosmétique** souhaite limiter cette expédition à une seule ULD.

Elle s'adresse à un transitaire spécialiste de l'Inde pour obtenir des informations relatives à l'expédition par avion de ses produits.

2.1 Vérifiez que la solution de transport proposée par le transitaire permet de respecter l'ensemble des conditions de l'offre en termes de quantités, coûts et délais pour les produits à expédier.

2.2 Analysez l'intérêt pour Pierre Fabre dermo-cosmétique du choix de l'incoterm CIP Mumbai pour cette exportation.

• *Mise en place des solutions de couverture des risques*

(Annexes 8 et 9)

Cette première opération ayant donné toute satisfaction, Beauty Mumbai envisage d'effectuer des commandes mensuelles et confirme la demande d'un prix garanti de 35 USD CIP Mumbai par pochette « découverte » jusqu'en décembre 2015. Pierre Fabre a accepté ces exigences. Le contrat est signé sur cette base.

2.3 Évaluez les conséquences pour l'exportateur de l'acceptation des termes de ce contrat.

2.4 Démontrez par le calcul l'intérêt de souscrire une assurance change contrat auprès de Coface dans l'hypothèse d'un cours en vigueur au moment de l'échéance de paiement de 1 EUR = 1,3100 USD.

Dans le cadre de cet accord, **Pierre Fabre dermo-cosmétique** a demandé la mise en place d'une lettre de crédit stand-by pour un montant maximum de 35 000 USD.

Le distributeur indien lui fait parvenir la copie du courrier rédigé par sa banque pour vérification des termes de la lettre de crédit stand-by.

2.5 Justifiez le choix de la mise en place de cette lettre de crédit stand-by.

2.6 Indiquez les modifications nécessaires à apporter à la lettre de crédit stand-by pour permettre une mise en jeu éventuelle de la garantie, satisfaisante pour Pierre Fabre dermo-cosmétique.

Barème

Partie 1	Montage des opérations import	42 points
Partie 2	Montage des opérations export	38 points

Liste des annexes

Annexes	Libellés	Pages
1	Facture pro forma d'American Research Chemicals Inc (ARC Inc.)	7
2	Éléments de coûts logistiques et fiscaux sur l'importation ARC Inc.	8
3	Offre du fournisseur US Optimal	8
4	Éléments de coûts communs aux fournisseurs : ARC Inc. et US OPTIMAL	9
5	Change à terme EUR/USD	9
6	Les procédures de dédouanement simplifiées et le statut d'OEA	10
7	Informations relatives à l'expédition à Mumbai (Bombay) communiquées par le transitaire	11 et 12
8	Notification d'agrément par COFACE	12
9	Lettre de crédit stand-by (extraits)	13

FACTURE PRO FORMA D'AMERICAN RESEARCH CHEMICALS (ARC INC.)

American Research Chemicals Inc. 1110 W. Keystone Avenue Catoosa, OK 74015 USA			Pro forma INVOICE Invoice number : 25435 Invoice date : August, 25, 2014 Page : 1
Bill to :			Ship to :
PIERRE FABRE Dermo-Cosmétique ZI La Chartreuse Castres Cedex, France 81106			PIERRE FABRE Dermo-Cosmétique 6, Bd Joffrery Muret, France 31600
Customer ID	Purchasing order	Currency	Payment terms :
PF05		USD	50% 30 days after date of invoice 50% 60 days after date of invoice
Payment	Shipping method	Incoterm ICC 2010	Delivery
Swift transfer		FCA Catoosa	Immediate

Quantity	Description	Unit price	Amount
180 kg	Antimony Pentafluoride	167.20 /kg	30 096 .00
	Subtotal		30 096 .00
	Sales Tax		
	Shipping & Handling		
	Total Invoice Amount		30 096 .00

ÉLÉMENTS DE COUTS LOGISTIQUES ET FISCAUX SUR L'IMPORTATION ARC INC.**CARACTÉRISTIQUES DE LA MARCHANDISE**

Marchandise conditionnée dans un fût¹.

Poids brut : 189 kg

Volume : 0,67 m³

COUTS LOGISTIQUES

MISE A FOB HOUSTON 350 USD

FRET MARITIME

HOUSTON/ FOS-SUR-MER

liner term bord à quai

450 USD/UP

BAF 20 %

CAF 5 % sur fret de base

ASSURANCE : 0,30 % du CIF majoré de 10 %

TRANSIT TIME CATOOSA/ FOS-SUR-MER

4 semaines

TAUX DE CHANGE

1 EUR = 1,3225 USD

OFFRE DU FOURNISSEUR US OPTIMAL

Prix : 30 852 USD pour une commande de 180 kg
Incoterm : CIP FOS-SUR-MER
Délai d'acheminement jusqu' à FOS / MER : 3 semaines après la commande
Délai de paiement : acompte de 40 % à la commande
paiement du solde à 30 jours date de facture
Mode de paiement : virement swift

Délai garanti

Suivi en temps réel de la marchandise (Tracking)

Assistance en ligne 24/24

Certification ISO 14001

¹ Un fût est un emballage circulaire en métal ou en plastique destiné au transport de produits liquides

ÉLÉMENTS DE COÛTS COMMUNS AUX FOURNISSEURS : ARC INC. ET US OPTIMAL**POST-ACHEMINEMENT FOS-SUR-MER/ MURET PAR ROUTE**

(Fret calculé au poids réel)

0 - 100 kg :	prix à l'envoi 22,46 EUR
100 - 500 kg :	22,46 EUR/tranche de 100 kg indivisibles
500 - 1000 kg :	20,39 EUR/tranche de 100 kg indivisibles
> 1000 kg :	18,70 EUR/tranche de 100 kg indivisibles

INFORMATIONS DOUANIÈRES RELATIVES AU PRODUIT**SECTION VI PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES****CHAPITRE 28 PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSÉS INORGANIQUES OU ORGANIQUES****V. SELS ET PEROXOSELs MÉTALLIQUES DES ACIDES INORGANIQUES**

2826 19 90 10 - - - - Hexafluorure de tungstène d'une pureté en poids de 99,9 % ou plus (CAS RN 7783-82-6)

2826 19 90 90 ▼ - - - - autres

ERGA OMNES (ERGA OMNES)→ Droit pays tiers (01-01-2007 -) : **5.30 %****TVA : 20 %****CHANGE À TERME EUR/USD**

Cours comptant au 18 septembre 2014 :

1 EUR = 1,3208 – 1,3210 USD

EUR/USD	Déport à 1 mois	Déport à 2 mois	Déport à 3 mois	Déport à 4 mois	Déport à 5 mois	Déport à 6 mois
Achat	0,0012	0,0030	0,0060	0,0094	0,0130	0,0173
Vente	0,0013	0,0032	0,0062	0,0099	0,0136	0,0179

Commission bancaire : 0,1 %

LES PROCÉDURES DE DÉDOUANEMENT SIMPLIFIÉES ET LE STATUT D'OEA**Procédure de dédouanement à domicile (PDD)**

La PDD est accordée à toutes les personnes habilitées à déclarer les marchandises sous réserve qu'elles remplissent les critères OEA « simplifications douanières ». L'opérateur ne doit pas nécessairement être titulaire du certificat OEA mais celui-ci facilitera la mise en œuvre de la procédure simplifiée.

La société doit également organiser ses locaux dont une partie est obligatoirement constituée en magasin de dépôt temporaire (MDD) à l'importation de telle sorte que la douane puisse effectuer des opérations de contrôle dans des conditions satisfaisantes.

Cette procédure simplifie la tâche des opérateurs puisque le dédouanement des marchandises s'effectue dans les locaux de l'entreprise ou dans d'autres lieux désignés et agréés par les autorités douanières sans passage par le bureau de douane.

Procédure de domiciliation unique (PDU)

La PDU est accordée à toutes les personnes habilitées à déclarer les marchandises sous réserve qu'elles remplissent les critères OEA « simplifications douanières ». L'opérateur ne doit pas nécessairement être titulaire du certificat OEA mais celui-ci facilitera la mise en œuvre de la procédure simplifiée.

La procédure de domiciliation unique permet la centralisation auprès d'un seul bureau de douane appelé bureau de domiciliation unique des formalités de dédouanement ainsi que la réalisation des opérations d'importation et d'exportation auprès ou à partir des différents sites de l'entreprise. Le bureau unique s'appelle bureau de rattachement.

Le statut d'Opérateur Economique Agréé

L'OEA est une démarche volontaire et partenariale avec la douane. Être certifié OEA, c'est obtenir un label de confiance reconnu sur la scène internationale, bénéficier de facilités en matière de procédures et de contrôles douaniers et se doter d'un avantage concurrentiel et commercial.

Toutes les entreprises acteurs de la chaîne logistique internationale, quelle que soit leur taille, sont éligibles au statut d'IOEA sous certaines réserves, notamment : solvabilité financière, normes appropriées de sécurité et de sûreté.

D'après le site de la douane française

**INFORMATIONS RELATIVES À L'EXPÉDITION À MUMBAI (BOMBAY)
COMMUNIQUÉES PAR LE TRANSITAIRE**

Les 900 pochettes « découverte » de produits Avène seront conditionnées en cartons gerbables contenant chacun 6 pochettes. Les cartons seront palettisés dans les locaux de l'entreprise Pierre Fabre (palette avion « Half pallet »), la hauteur de la palette à vide est de 2 cm.

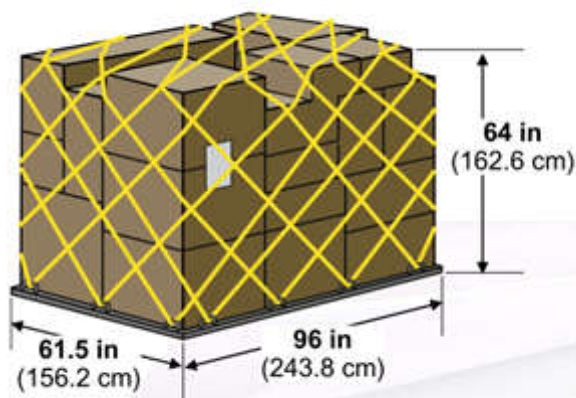
Caractéristiques des cartons :

- poids brut
d'un carton : 10 kg
- dimension
s d'un carton : 0,30 m x 0,30 m x 0,40 m

Valeur FCA Muret d'un carton de 6 pochettes « découverte » : 145 EUR

1 EUR = 1,3225 USD

Caractéristiques de l'ULD proposée par le transitaire



Common designation: Half pallet

IATA ULD code: PNA 767 half pallet with net

Also known as: PQP, FQF, and PPC

Rate class: Type 8

Description: Half pallet squared off for 767 lower hold

Suitable for: 767, 787 lower hold

Maximum gross weight: 2 449 kg (5 399 lb)

Tare weight: 83 kg (183 lb)

Prestations réalisées par le transitaire

Pré-acheminement Muret-Aéroport de Toulouse Blagnac par route (distance 27 km) :
0,20 EUR/kg taxable (sur la base du rapport poids/volume : 1 t = 3 m³)

Manutention : 0,10 EUR/kg réel, Min 10 EUR
Frais de dossier : 45 EUR
Taxe LTA : 34 EUR
Sûreté du fret : 0,14 EUR/kg réel, Min 16 EUR

Prestations réalisées par la compagnie aérienne

Transport aérien de Toulouse-Blagnac à Mumbai :

Compagnie	Air France
Trajet	Toulouse/CDG/MUMBAI
Transit Time	36 heures
Nombre de vols par semaine	1 départ tous les 2 jours
Fret assurance comprise	Forfait ULD (poids pivot 1400 kg) : 820 EUR Kg excédentaires : 0,70 EUR / kg
Surcharge IRC	0,13 EUR/kg réel

NOTIFICATION D'AGRÈMENT PAR COFACE (EXTRAITS)**Assurance change contrat**

- Montant total garanti pour une période de 1 an : 190 000 USD.
- Taux de prime : 0,45 %.
- La prime est payable à la signature du contrat d'assurance. La garantie est irrévocable dès la fixation du cours garanti.
- Cours garanti : 1 € = 1,2809 USD.

LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (EXTRAITS)



STATE BANK OF INDIA

APPLICATION FOR STANDBY LETTER OF CREDIT

Gentlemen,

Please find enclosed an irrevocable standby letter of credit in favor of

PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE
ZI La chartreuse
CASTRES Cedex
France 81106

The amount under the standby letter of credit is payable by the bank on demand, on the bank's undertaking is subject to ISP 98, and will be regarded as enforceable in accordance with its terms and without regard to our defenses in the underlying transaction.

The standby letter of credit will be valid up to

December 2015, the 15th

for an amount of :

Not exceeded USD 30000

Against the following documents :

- **Commercial invoice (copy)**
- **Bill of lading (copy)**
- **Non payment Beneficiary's certificate**

This standby letter of credit will be revolved every month, in the same conditions.